

*La constitution*

[Français]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Monsieur le président, j'aimerais traiter de trois aspects de la résolution présentement à l'étude. D'abord, j'observerai que la diversité des opinions des spécialistes, des députés, d'autres personnes et du grand public sur les éléments de la réforme constitutionnelle en général et sur ceux de la présente résolution en particulier est très grande. J'en conclurai à la nécessité d'une attitude «relativiste,» non doctrinaire, non absolutiste en la matière, de ma part et de la part des autres aussi.

De plus, je soutiendrai qu'il est regrettable que cela soit l'impossibilité à court terme d'une entente fédérale-provinciale en matière constitutionnelle qui rende inévitable, me semble-t-il, une action d'envergure limitée du Parlement à la demande du gouvernement. Par ailleurs, ce geste unilatéral se justifie suffisamment, me semble-t-il, en philosophie, en droit, en convention et en pratique politique. Je maintiendrai enfin, monsieur le président, que le contenu de la présente résolution ne viole pas l'équilibre actuel des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement au Canada, et partant étant acceptable, peut être sanctionné.

Je conclurai en souhaitant évidemment que la présente résolution soit acceptée, après avoir été polie, au sens que Boileau donne à ce mot, en comité, et que l'effort de révision constitutionnelle soit poursuivi en commençant par la recherche d'une formule d'amendement consentie entre les deux ordres du gouvernement, ce à quoi invite cette résolution.

Monsieur le président, j'ai lu en fin de semaine la plupart des discours prononcés à la Chambre depuis le 6 octobre par mes honorables collègues. Tous sont érudits, passionnés et évidemment sincères. Mais quelle diversité d'opinions! Pour certains députés progressistes conservateurs, cette résolution, si elle était adoptée, marquerait la fin du fédéralisme canadien et même celle du pays lui-même. Par ailleurs, le même texte répond à l'attente de plusieurs autres députés et, pensent-ils, à celle de leurs électeurs. Certains même parmi les premiers, c'est-à-dire ceux qui s'opposent à la résolution, en approuvent le contenu en partie, contredisant souvent les arguments qu'ils emploient pour refuser l'autre partie, les éléments acceptables variant d'ailleurs d'un orateur à l'autre. Certains voudraient y ajouter, d'autres y retrancher selon leurs propres préférences ou selon le degré de consensus qui, à leur avis, existe dans le public. Il y a sûrement une leçon à tirer de ce fait. La politique joue dans le présent débat, comme il se doit, et je reviendrai sur ce point, un rôle primordial.

J'ai été déjà exposé, monsieur le président, à ce phénomène de la diversité des opinions. C'était en 1978 et 1979, alors qu'à titre de membre de la Commission sur l'unité canadienne, j'avais eu l'occasion d'entendre en direct des centaines de Canadiens de toute formation et de toutes les régions et des douzaines d'experts, tous plus savants les uns que les autres, parmi lesquels on comptait plusieurs politiciens fédéraux et provinciaux, anciens, présents et futurs. Une grande partie de ces témoignages a été colligée dans le troisième rapport de ladite commission, intitulé «Un temps pour parler», un volume à lire pour qui recherche encore l'absolu en politique, mais à ne pas lire pour qui ne veut pas changer d'orientation.

Il était dès lors prévisible, monsieur le président, qu'il serait peut-être impossible d'accommoder tous ces points de vues différents, et même contradictoires, et qu'un jour ou l'autre viendrait, si on voulait aboutir, où il faudrait forcer un peu les coutures de la robe constitutionnelle! A la suite de cette expérience fascinante et écrasante à la fois de la Commission sur l'unité canadienne, j'étais allé voir à l'œuvre d'autres fédérations, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, la Yougoslavie. J'ai même eu l'occasion, monsieur le président, de discuter des dangers de la balkanisation à Sarajevo! Encore une fois je constatais la diversité des concepts fédéraux et de leur application pratique. J'ajoute enfin que pendant dix ans de ma vie, comme étudiant et professeur, j'avais eu l'occasion de fréquenter les plus beaux esprits, tous nuancés de la pensée politique fédérale et que pendant dix années également, comme député et comme ministre, j'avais tâché de vivre l'esprit du fédéralisme dans des situations concrètes comme celle qu'a citée le député de Sarnia (M. Cullen), à savoir, le partage régional dans le développement de l'industrie pétrochimique. Qu'ai-je appris de tout cela? D'abord qu'il y a sans doute un esprit du fédéralisme fait d'équilibre et de tolérance, mais que les moyens d'exprimer cet esprit peuvent varier très sensiblement d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre, d'un gouvernement à l'autre, d'un député à l'autre, d'un citoyen à l'autre, sans qu'il soit possible de mettre en doute la bonne volonté de quiconque.

En d'autres termes, j'ai appris qu'il n'y a pas de modèle unique et parfait d'État fédéral que tous les fédéralistes pourraient copier. Il n'y a que des variations plus ou moins réussies sur des thèmes connus, c'est-à-dire sur les deux ordres de gouvernement, le partage formel des compétences, un arbitre, ou des arbitres, si on accepte le référendum, des institutions qui favorisent l'interaction et ainsi de suite. On sait fort bien de quoi il s'agit quand on parle d'État fédéral, mais il n'y a pas qu'une seule façon d'y arriver. «Comme il était au commencement, comme il est maintenant et comme il ne sera pas pendant des siècles et des siècles», pourrait-on dire du fédéralisme au Canada.

● (1630)

[Traduction]

J'ai aussi appris que si chacun d'entre nous, que ce soit à titre de Canadien, de député, fédéral ou provincial, et de chef ou de membre de l'exécutif, adopte une attitude inflexible sur toutes les questions que nous estimons primordiales, nous aboutirons à une impasse. La constitution ne suivra pas l'évolution et il se pourrait même que notre pays finisse par disparaître tandis que chacun s'obstine dans ses revendications constitutionnelles. Pour citer la célèbre Mae West: «Il faut bien que ça cède quelque part».

Il faut donc évidemment avoir recours aux compromis. Nous l'avons souvent dit. C'est cet esprit conciliant dont ont su faire preuve les huit membres du groupe de travail sur l'unité canadienne, si différents à tant d'égards, pour arriver à présenter une seule série de recommandations qui les honore peut-être le plus. Nous nous sommes entendus sur une solution que chacun de nous acceptait de façon générale ou, à tout le moins, que personne ne refusait d'emblée. Nous n'avons jamais eu la prétention d'écrire une bible politique. Nous espérons seulement que d'autres suivraient l'exemple que nous nous sommes efforcés de donner.